4U

4e Usine
de Freins Carbone
pour l'aéronautique

Réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants

SAFRAN

Le réseau de transport d'électricité

SOMMAIRE

A – Qu'est-ce que le projet 4U ?.....3

1. Le projet 4U, en bref.....4
2. Les acteurs et le financement du projet.....4
3. Le calendrier du projet.....5

B – Comment la concertation a-t-elle été organisée ?.....6

1. Préambule.....7
2. Le dispositif d'information et de mobilisation.....8
3. Le dispositif de participation.....18

C – Quels enseignements tirer des contributions recueillies ?.....26

Méthodologie.....27
1. Les enjeux socio-économiques.....28
2. Les enjeux environnementaux et paysagers.....32
3. L'opportunité du projet.....36
4. Les modalités d'information et de concertation.....39
5. Les caractéristiques techniques du projet.....41
6. Le raccordement électrique.....44

D – Comment les maîtres d'ouvrage répondent-ils aux recommandations des garants de la concertation ?.....45

1. Réponses aux demandes de précision.....46
2. Réponses aux recommandations.....48

A



Qu’est-ce que le projet 4U ?

1 - Le projet 4U, en bref

Le projet 4U de Safran Landing Systems prévoit la création d'une nouvelle usine de production de freins carbone sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), à Saint-Vulbas. Cette nouvelle installation vise à renforcer les capacités de production pour répondre aux besoins de la filière aéronautique, liés à la fois aux nouveaux aéronefs mis en service et à la maintenance de ceux déjà en exploitation.

L'usine s'appuiera sur des procédés de production de nouvelle génération, avec l'objectif de réduire fortement ses consommations d'eau et de gaz par rapport aux installations aujourd'hui en service. Le projet comprend également un raccordement au réseau de transport d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage RTE, avec une liaison souterraine en 63 kV entre le site et le poste de livraison.

Le projet s'inscrit ainsi dans une double ambition :

- **Répondre à la nécessité d'accroître les capacités de production** afin de faire face à une demande mondiale en constante progression ;
- **Réduire l'empreinte environnementale** en améliorant les procédés pour produire mieux.



2 - Les acteurs et le financement du projet

Safran Landing Systems, leader mondial des systèmes d'atterrissage et de freinage pour les aéronefs civils et militaires, est le maître d'ouvrage du projet d'usine de freins carbone. **RTE**, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, est le maître d'ouvrage du raccordement du projet au réseau de transport d'électricité.

Le montant des travaux de l'usine 4U est estimé à 450 millions d'euros HT. Le projet fera l'objet d'un plan de financement incluant les contributions :

- des fonds propres de Safran,
- de la Région AuRA, à hauteur de 14 millions d'euros,
- de l'ADEME, via le plan France 2030.

3-Le calendrier du projet



2025 | 2026 | 2027
- Études techniques et environnementales

2026 | 27 mai - 17 juillet
- Concertation préalable

2026 | Août
- Bilan des garants

2026 | Octobre
- Enseignements des maîtres d'ouvrage

2026 | Octobre
- Concertation spécifique (Ferracci) pour le raccordement

2027
- Concertation continue et consultation du public

2028
- Obtention des autorisations

2028 — 2030
- Travaux

2030
- Mise en service de l'usine 4U

B



Comment la concertation a-t-elle été organisée ?

1- Préambule

a. Le cadre réglementaire

Le projet 4U a fait l'objet d'une concertation préalable du mercredi 27 mai au vendredi 17 juillet 2026, organisée en application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'environnement. Safran Landing Systems et RTE ont fait le choix de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en janvier 2026.

Par décision n°2026/20/SAFRAN RTE 4U/1 du 4 février 2026, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, placée sous l'égide de deux garants désignés par ses soins au titre de l'article L. 121-9 du Code de l'environnement, Messieurs Denis CUVILLIER et Jean-Michel THORNARY.

b. Les objectifs de la concertation

Comme indiqué dans l'article L.121-15-1 du Code de l'environnement, *« la concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable »*.

La concertation préalable a ainsi porté sur l'opportunité du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, et a également été l'occasion pour le grand public de s'exprimer sur les thématiques suivantes :

- l'intégration du projet 4U au sein des dynamiques du PIPA ;
- l'implication de Safran Landing Systems dans le développement de l'emploi local et de l'offre de formation ;
- la mobilisation des entreprises locales dans l'intégration du projet sur le territoire ;
- les enjeux sur la ressource en eau et la qualité de l'air ;
- le raccordement du projet au réseau de transport d'électricité ;
- la poursuite du dialogue et de l'information locale après la concertation.

Les contributions recueillies sur ces différentes thématiques sont présentées dans la partie C du présent bilan.

c. Le périmètre

Afin d'associer l'ensemble des publics concernés par le projet ou susceptibles de s'y intéresser, Safran Landing Systems et RTE ont défini un périmètre de concertation structuré autour de trois échelles complémentaires :

1. **Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA)**
 La concertation a mobilisé les acteurs directement concernés par l'implantation du projet au sein du parc : les entreprises et acteurs économiques implantés sur le PIPA, les équipes du parc ainsi que les membres du Club des entreprises du PIPA.

2. **Les communes d'implantation et riveraines du projet**
 Une attention particulière a été portée aux habitants, riverains et élus des communes de Blyes, Saint-Vulbas, Lagnieu, Saint-Maurice-de-Gourdans et Loyettes, afin de recueillir les attentes et les interrogations des publics situés à proximité immédiate du projet.

3. **L'échelle intercommunale**
 La concertation a également été ouverte à un public plus large à l'échelle du territoire. Elle s'est adressée aux habitants du territoire, aux acteurs de la formation des départements de l'Ain et du Rhône, aux salariés, aux acteurs industriels et économiques, aux demandeurs d'emploi, aux associations ainsi qu'aux élus, afin de prendre en compte les enjeux et les retombées du projet à une échelle plus large.

2- Le dispositif d'information et de mobilisation

Afin d'informer le public sur le projet et de favoriser sa participation à la concertation préalable, un dispositif d'information et de mobilisation a été déployé tout au long de la démarche. Celui-ci s'est appuyé sur plusieurs supports complémentaires, diffusés à la fois en ligne et de manière physique sur le territoire, afin de présenter le projet, d'expliquer les modalités de la concertation et d'encourager le plus grand nombre à s'exprimer.

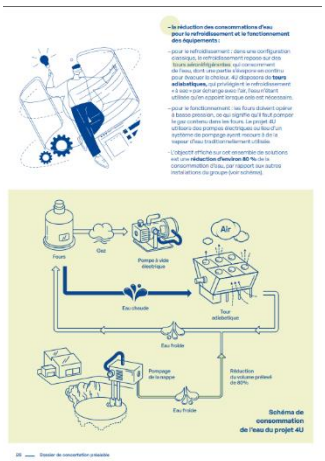
a. Les outils réalisés dans le cadre de la concertation préalable

Le dossier de concertation

Le dossier de concertation a constitué le document de référence de la démarche. Construit avec les garants et validé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), il présentait de manière accessible et documentée les éléments suivants :

- Les objectifs du projet
- Les alternatives étudiées
- Le fonctionnement du projet
- Les principaux enjeux
- Le raccordement au réseau de transport d'électricité
- Le calendrier et le financement du projet
- Les modalités de la concertation préalable







Ce document de 48 pages avait pour vocation de mettre à la disposition du public l'ensemble des informations nécessaires à une participation éclairée, tout en rendant accessible, notamment au travers de schémas, des procédés industriels et des éléments techniques parfois complexes.

Imprimé en 100 exemplaires, le dossier de concertation était mis à disposition du public :

- Sur la plateforme de concertation en ligne ;
- à chaque rencontre de la concertation : réunions d'échanges et rencontres de proximité ;
- dans les mairies des 5 communes riveraines du projet.

L'essentiel du projet

En complément du dossier de concertation, un document de synthèse intitulé *L'essentiel du projet* a été élaboré afin de proposer une présentation plus concise du projet et de la démarche de concertation. Présenté sous la forme d'un livret de quatre pages, il reprenait les principales informations relatives au projet, ses enjeux, ses chiffres clés, les modalités de participation ainsi que le calendrier des rencontres publiques. Destiné à l'ensemble des publics, ce document visait à faciliter l'appropriation du projet et à encourager la participation à la concertation. 660 exemplaires ont été diffusés sur le territoire lors des différents temps d'échanges organisés, et dans les cinq communes riveraines du projet.



L'affiche

Des affiches ont été installées dans les mairies de Saint-Vulbas, Blyes, Loyettes, Lagnieu et Saint-Maurice-de-Gourdans, ainsi qu'à la boulangerie de Saint-Vulbas et sur les parvis des gares d'Ambérieu-en-Bugey et de Meximieux. Elles avaient pour objectif d'informer les habitants de la tenue de la concertation sur le territoire et de les orienter vers la plateforme participative, où ils pouvaient retrouver l'ensemble des informations relatives au projet ainsi que les modalités de participation.



Le flyer

Un flyer a également été réalisé afin d'assurer une diffusion large de l'information sur le territoire et de favoriser la participation à la concertation. Ce support présentait les dates et les principaux rendez-vous de la démarche, rappelait les différentes modalités de participation et invitait le public à consulter la plateforme participative pour s'informer sur le projet, accéder aux documents de la concertation et déposer une contribution. Conçu pour une lecture rapide et une diffusion de proximité, il a été largement affiché et distribué dans les 5 communes principalement concernées, au cours des rencontres de proximité et lors des réunions d'échanges. 1000 flyers ont ainsi été imprimés pour diffusion.



Les panneaux d'information

Deux panneaux d'information, en format A0, ont été réalisés pour présenter le projet au grand public lors des quatre rencontres de proximité. Le premier revenait sur les principaux éléments du projet : ses objectifs, son calendrier prévisionnel et la localisation de la parcelle au sein du PIPA. Le second présentait le plan prévisionnel de l'usine et ses principales composantes.

Installés sur des grilles, ces panneaux permettaient d'appuyer les explications de l'équipe projet. De véritables freins carbone avaient également été apportés afin de montrer concrètement au public ce que la future usine produirait. Ces panneaux ont aussi été présentés lors de la réunion publique de clôture.





b. La communication légale

Conformément au Code de l'environnement (art. L.121-16 CE), les maîtres d'ouvrage ont, 15 jours avant le début de la concertation, informé le public de la tenue de la concertation préalable :

- Par voie dématérialisée sur la plateforme de concertation ;
- Par voie d'affichage dans les espaces dédiés en mairies de Blyes, Lagnieu, Saint-Maurice-de-Gourdans, Loyettes et Saint-Vulbas ;
- Par voie de publication locale :
 - Publication dans Le Progrès édition de l'Ain le mardi 12 mai 2026 en version papier ;
 - Publication dans le Dauphiné Libéré le mardi 12 mai 2026 en version papier ;
 - Publication dans la Voix de l'Ain en version numérique le 12 mai 2026 et en version papier le 15 mai 2026



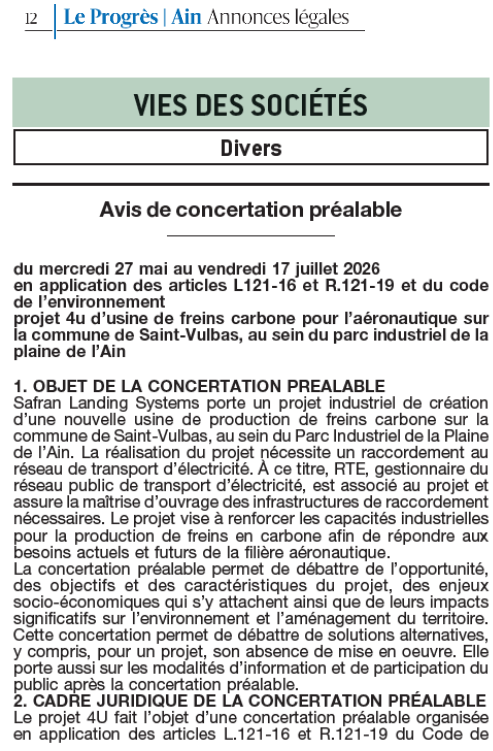
Le Dauphiné Libéré
Mardi 12 mai 2026

Divers

Avis de concertation préalable

du mercredi 27 mai au vendredi 17 juillet 2026
en application des articles L121-16 et R.121-19 et du code de l'environnement
projet 4u d'usine de freins carbone pour l'aéronautique sur la commune de Saint-Vulbas, au sein du parc industriel de la plaine de l'Ain

1. OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE
Safran Landing Systems porte un projet industriel de création d'une nouvelle usine de production de freins carbone sur la commune de Saint-Vulbas, au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. La réalisation du projet nécessite un raccordement au réseau de transport d'électricité. À ce titre, RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est associé au projet et assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de raccordement nécessaires. Le projet vise à renforcer les capacités industrielles pour la production de freins en carbone afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la filière aéronautique.
La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en oeuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.
2. CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
Le projet 4U fait l'objet d'une concertation préalable organisée en application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'environnement. En raison de sa nature et de son coût prévisionnel, le projet 4U entre dans le champ du II de l'article L.121-8 du Code de l'environnement. À ce titre, Safran Landing Systems et RTE ont fait le choix de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). **Par décision n°2026/20/SAFRAN RTE 4U/1 du 4 février 2026, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, placée sous l'égide de deux garants désignés par ses soins** au titre de l'article L. 121.9 du Code de l'Environnement, Messieurs Denis CUVILLIER et Jean-Michel THORNARY.
3. DUREE DE LA CONCERTATION PREALABLE
La concertation préalable se déroulera du **mercredi 27 mai au vendredi 17 juillet 2026 inclus,** soit 52 jours.
4. MODALITÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE Le dossier de concertation sera disponible, durant la durée susmentionnée, sur la plateforme du projet https://4usafran.plateformecitoyenne.fr/ et sur celui de la CNDP https://www.debatpublic.fr/usine-de-production-de-freins-en-



12 | Le Progrès | Ain Annonces légales

VIES DES SOCIÉTÉS

Divers

Avis de concertation préalable

du mercredi 27 mai au vendredi 17 juillet 2026
en application des articles L121-16 et R.121-19 et du code de l'environnement
projet 4u d'usine de freins carbone pour l'aéronautique sur la commune de Saint-Vulbas, au sein du parc industriel de la plaine de l'Ain

1. OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE
Safran Landing Systems porte un projet industriel de création d'une nouvelle usine de production de freins carbone sur la commune de Saint-Vulbas, au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. La réalisation du projet nécessite un raccordement au réseau de transport d'électricité. À ce titre, RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est associé au projet et assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de raccordement nécessaires. Le projet vise à renforcer les capacités industrielles pour la production de freins en carbone afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la filière aéronautique.
La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en oeuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.
2. CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
Le projet 4U fait l'objet d'une concertation préalable organisée en application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de

5

affiches réglementaires en mairies

3

publications dans des journaux locaux papiers

1

publication numérique dans un journal local

Focus : l'article art. L.121-16 CE

« La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. »



c. Les relations presse

Une semaine avant le lancement de la concertation préalable, Safran Landing Systems et RTE ont diffusé un communiqué de presse informant du lancement de la démarche.

La concertation préalable et le projet 4U ont bénéficié d'une couverture médiatique dans des médias nationaux, régionaux, locaux et spécialisés. La liste ci-dessous, non exhaustive, recense les principales retombées identifiées au cours de la démarche :

- 4 articles publiés le 20 mai 2026 ;
- 2 articles publiés le 28 mai 2026 ;
- 1 article publié le 29 mai 2026 ;
- 1 article publié le 1er juin 2026 ;
- 1 article publié le 16 juin 2026 ;
- 1 article publié le 19 juin 2026 ;
- 1 article publié le 22 juin 2026 ;
- 1 article publié le 3 juillet 2026.

Ces publications ont été diffusées par *Le Moniteur, info.fr, Lyon Entreprises, Le Progrès, LyonMag, Actu.fr, L'Usine Nouvelle, Aerocontact, MesInfos,* le groupe SAFRAN, *Aerobuzz* et *Lyon Capitale*.



SAFRAN — Le réseau de transport d'électricité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la concertation préalable sur le projet d'usine de freins carbone aéronautiques Safran au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Paris, le 20 mai 2026

Safran Landing Systems a annoncé fin juillet 2025 l'implantation de sa nouvelle usine de production de freins carbone aéronautiques au sein du parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette nouvelle installation, appelée projet 4U, vise à renforcer ses capacités de production pour répondre aux besoins de la filière aéronautique. L'usine s'appuiera sur des procédés de production de nouvelle génération, avec l'objectif de réduire fortement sa consommation d'eau (-80%) et d'énergie (-30%) par rapport aux installations aujourd'hui en service. Le projet comprend également un raccordement au réseau de transport d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage RTE, avec une liaison souterraine en 63 kV entre le site et le poste de livraison.

La concertation préalable, un dialogue approfondi avec le public

Cette procédure participative permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) qui a nommé deux garants chargés de veiller à la qualité et à la transparence des échanges, celle-ci **se déroulera du 27 mai au 17 juillet 2026** et permettra de répondre aux questions du public et de recueillir ses observations.

Des outils pour s'informer et participer

Afin de favoriser une participation large de toutes et tous à la concertation, différents moyens d'information et de contribution sont à disposition, grâce à des outils numériques ou en présentiel. Le public est ainsi invité à s'informer et à participer :

- **Sur la plateforme du projet**, en posant une question, en déposant un avis libre ou en rédigeant un cahier d'acteurs : https://4usafran.plateformecitoyenne.fr/ ;
- **En mairie,** en déposant un avis dans les registres papier disponibles en mairies de Saint-Vulbas, Blyes, Lagnieu, Loyettes, Saint-Maurice de Gourdans ;
- **En contactant les garants de la concertation,** par mail - denis.cuvillier@garant-cndp.fr et/ou jean-michel.thomary@garant-cndp.fr - ou par courrier ;
- **Lors des deux réunions publiques d'échanges** ouvertes à toutes et tous, des **deux ateliers de travail thématiques** sur inscription (https://4usafran.plateformecitoyenne.fr/participez-aux-temps-dechanges-3672) et pendant les **quatre rencontres de proximité** organisées pour aller à la rencontre des habitantes et habitants du territoire ;
- **En consultant le dossier de concertation** et sa synthèse, disponibles en ligne ou en version papier lors des rencontres et dans les 5 mairies concernées.

L'ensemble des contributions fera l'objet d'un bilan des garants en août 2026, puis d'une réponse des maîtres d'ouvrage en octobre 2026. Une réunion publique de restitution des échanges sera alors organisée et les maîtres d'ouvrage pourront ainsi tirer des enseignements de la concertation et présenter les étapes à venir.

Pour en savoir plus sur le projet 4U, les modalités de la concertation préalable, les lieux et dates des rencontres, rendez-vous sur : https://4usafran.plateformecitoyenne.fr/

Communiqué de presse – 20 mai 2026



Ain

Safran lance la concertation autour de sa future usine géante de freins carbone

Le projet industriel de Safran Landing Systems dans le Parc industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) franchit une nouvelle étape. Une concertation préalable avec le public s'ouvrira le 27 mai prochain autour de cette future usine de production de disques de freins en carbone, annoncée d'ici 2030.

Le Progrès – 20 mai 2026 à 17:15 | mis à jour le 21 mai 2026 à 15:39 – Temps de lecture : 2 min

Ajoutez-nous à vos favoris

Article Le Progrès – 20 mai 2026



LYONMAG.com

ECONOMIE

Après avoir écarté Lyon, Safran lance la concertation de sa future usine dans l'Ain

Article Lyon Mag – 20 mai 2026



Vie des entreprises : Safran ouvre la concertation publique pour sa future usine sur le PIPA

Le groupe Safran Landing Systems et RTE Réseau de Transport d'Électricité ont officiellement lancé, le 27 mai 2026, la concertation préalable autour du projet « 4U » sur le PIPA.

Création d'entreprise | Industrie

Suivez-nous | Ajoutez-nous en favori

Article Actu.fr – 29 mai 2026



450 millions d'euros, 200 salariés : la concertation publique démarre pour le projet d'usine de freins carbone de Safran à Saint-Vulbas

Une concertation publique est ouverte, jusqu'au 17 juillet, au sujet de l'usine de freins carbone de Safran, prévue à Saint-Vulbas dans l'Ain. Un projet à 450 millions d'euros.

Stéphane Frachet

Publié le 28 mai 2026 à 16h17

Réservé aux abonnés

Partager

GUIDE

CONVAINCRE LE JU… LORS DE VOTRE SOU…

TÉLÉCHARGER

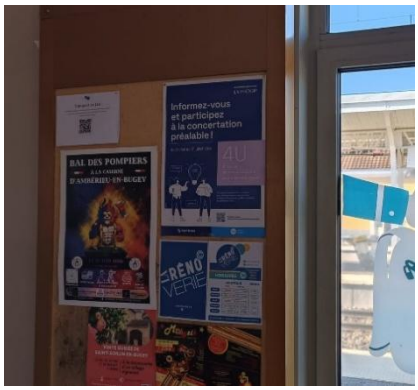
Article l'Usine Nouvelle – 28 mai 2026

d. L'affichage et la diffusion sur le terrain

Pour assurer une diffusion de l'information en dehors des modalités numériques et relayer l'information au plus près des habitantes et habitants du territoire, un kit de communication papier a été diffusé dans les 5 communes directement concernées par le projet, comprenant :

- 3 dossiers de concertation
- 72 synthèses
- 1 registre de participation
- 1 affiche
- 80 flyers

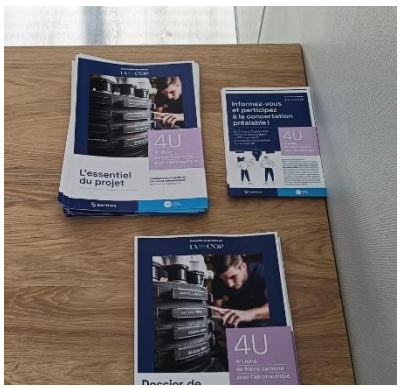
En complément, les flyers et affiches annonçant les différents rendez-vous ont également été diffusés au siège de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, à la boulangerie de Saint-Vulbas ainsi que dans les gares de Meximieux et d'Ambérieu-en-Bugey.



Affiche en gare d'Ambérieu



Diffusion du flyer en mairie de Blyes



Diffusion des documents en mairie de Lagnieu

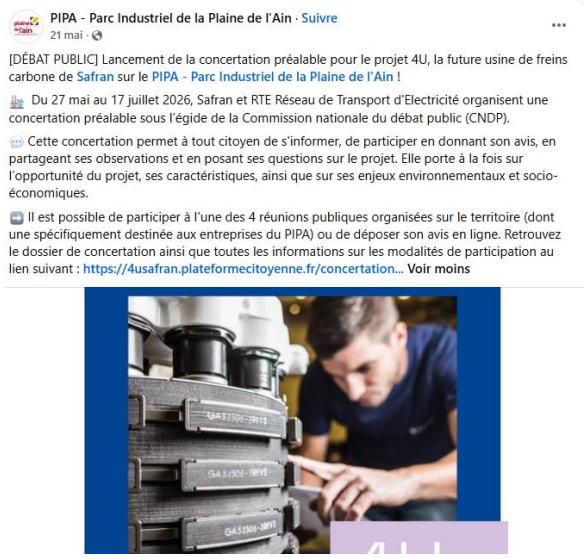
Ce dispositif a permis de renforcer la présence de la concertation sur le territoire en offrant plusieurs points d'accès physiques à l'information tout au long de la démarche. Les habitantes et habitants pouvaient ainsi consulter les documents de présentation du projet, prendre connaissance de ses principaux enjeux, s'informer sur les modalités de participation et accéder aux registres de concertation au plus près de leur lieu de vie. En complément des supports en ligne, cette présence de proximité a facilité l'accès à la démarche, notamment pour les personnes peu familières des outils numériques.

e. Le relais par les acteurs du territoire

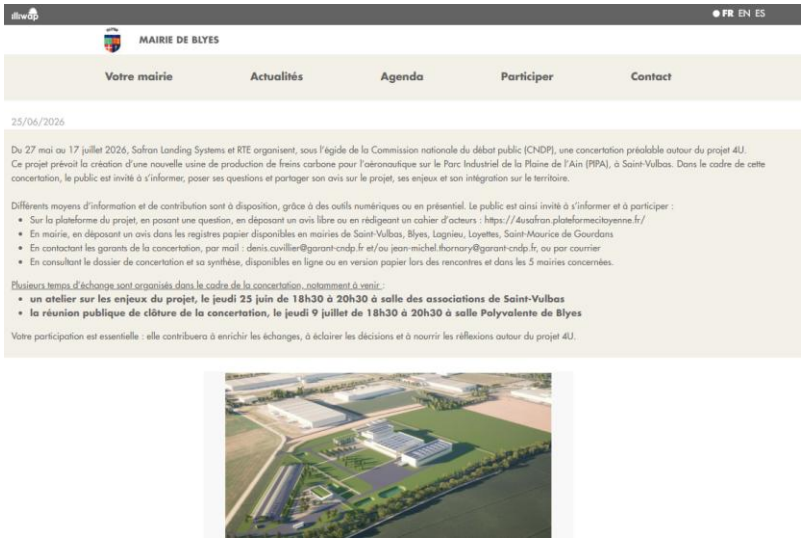
En complément de ce relais physique sur le territoire, un kit de communication numérique a été diffusé aux 5 communes riveraines du projet et au PIPA afin d'informer le public en s'appuyant sur ses canaux de communication habituels et ainsi assurer une diffusion optimale de l'information, comprenant :

- Un post pour les réseaux sociaux
- Des visuels
- Un article site internet

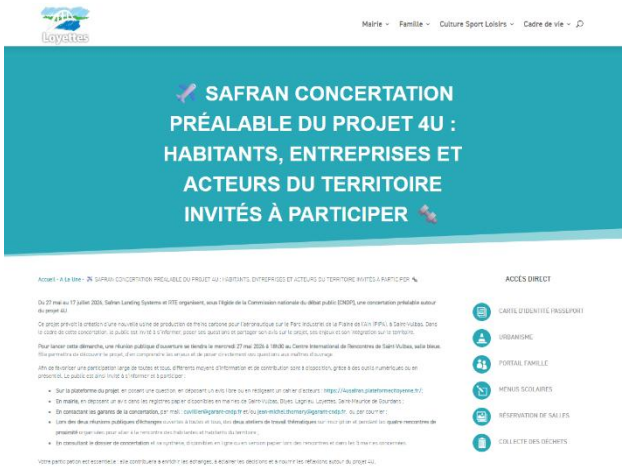
Ce dispositif a donné lieu à 17 publications sur les différents canaux des collectivités (Facebook, Illiwap, sites internet).



Post Facebook du PIPA



Publication Illiwap de la commune de Blyes



Article site internet de la commune de Loyettes



Post Facebook de la commune de Saint-Vulbas

FOCUS : la mobilisation du territoire, un levier clé de la participation

Tout au long de la concertation, Safran et RTE ont mené une démarche proactive de mobilisation du territoire afin de favoriser la participation des habitants et acteurs locaux. Cette mobilisation s'est traduite par de nombreux contacts, par courriel et par téléphone, auprès des collectivités, entreprises, établissements de formation, acteurs économiques, institutionnels et participants à la concertation.



f. Diffusion sur la plateforme participative du projet

Une plateforme participative a été mise en ligne tout au long de la concertation afin de centraliser l'ensemble des informations relatives au projet 4U et à la concertation. Accessible à l'adresse https://4usafran.plateformecitoyenne.fr, elle est restée ouverte pendant toute la durée de la concertation et était le principal point d'entrée numérique pour s'informer et participer.

Cette plateforme a été pensée comme un espace d'information et de participation, et permettait aux visiteurs d'accéder simplement aux différentes ressources consacrées au projet, de consulter le calendrier des rencontres organisées sur le territoire et de contribuer en ligne grâce aux différents modules participatifs (présentés dans la partie suivante, p. 20).

Son objectif était de faciliter l'accès à l'information pour le plus grand nombre, y compris pour les personnes ne résidant pas dans les communes directement concernées par les actions d'information de proximité faites sur le terrain. Elle complétait ainsi les autres dispositifs d'information déployés pendant la concertation, notamment les réunions publiques, les rencontres de proximité, les supports imprimés et les relais dans la presse.

La plateforme s'articulait autour de plusieurs rubriques permettant de suivre l'ensemble de la démarche :

- une page de présentation du projet ;
- une page dédiée à la concertation préalable : son cadre juridique, ses modalités d'information et de participation ;
- une page agenda recensant les réunions, ateliers et rencontres de proximité ;
- une page d'actualités, alimentée tout au long de la démarche ;
- une page médiathèque rassemblant l'ensemble des documents mis à disposition du public, également alimentée au fur et à mesure de la concertation.

La médiathèque permettait notamment de consulter :

- les documents réglementaires relatifs à la concertation (documents de la CNDP, avis, etc.) ;
- les supports de présentation et les comptes rendus de chaque temps d'échanges (réunions publiques, ateliers thématiques et rencontres de proximité) ;
- les documents d'information sur le projet et la concertation, parmi lesquels le dossier de concertation, sa synthèse, l'affiche, le flyer et la charte de modération des contributions numériques.

LES CHIFFRES CLES DE LA FREQUENTATION DE LA PLATEFORME

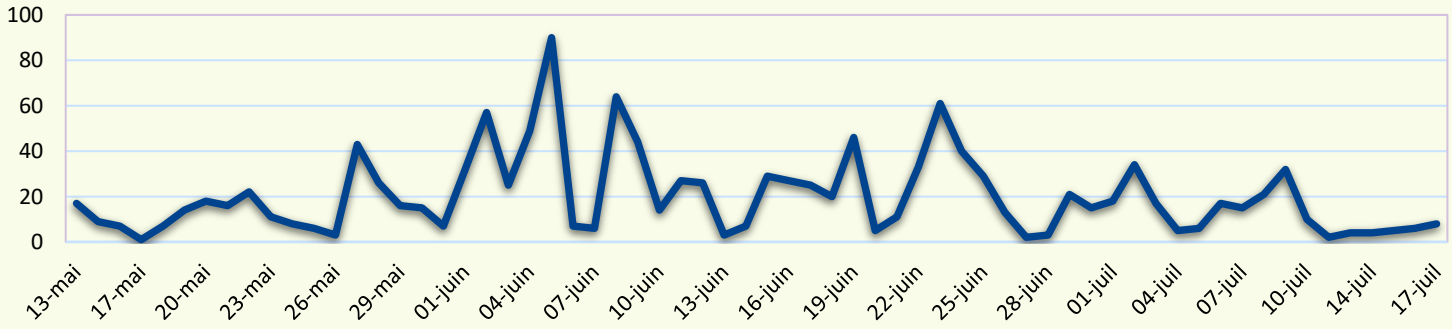
Nombre de visiteurs et de visites

Entre l'annonce de la concertation, le 13 mai 2026, et sa clôture, le 17 juillet 2026, la plateforme participative a accueilli 1 281 visiteurs uniques*. Sa fréquentation s'est poursuivie après la fin de la démarche, avec 36 visiteurs supplémentaires entre le 18 et le 26 juillet 2026. En moyenne, les visiteurs ont passé 5 minutes et 22 secondes sur le site.

Trois principaux pics de fréquentation ont été observés au cours de la concertation :

- **90 visites le 5 juin 2026**. Ce pic peut être corrélé avec les actions de mobilisation menées par les maîtres d'ouvrage sur cette période (courriel et téléphone) auprès des organismes de formation de la région Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec la filière aéronautique, afin de les inviter à l'atelier thématique du 25 juin sur les enjeux du projet.
- **64 visites le 8 juin 2026**, veille de l'atelier dédié aux entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Cette hausse peut s'expliquer par les actions de communication menées par le SMPIPA auprès des entreprises du parc, ainsi que par l'envoi des confirmations d'inscription aux participants.
- **61 visites le 23 juin 2026**, deux jours avant l'atelier consacré aux enjeux du projet 4U. Ce pic peut coïncider avec l'envoi d'un courriel aux participants de l'atelier dédié aux entreprises du PIPA, pour les inviter à cette nouvelle rencontre, ainsi qu'avec l'envoi des confirmations d'inscription aux personnes déjà inscrites.

Evolution du nombre de visites sur la plateforme participative tout au long de la concertation



On vous explique !

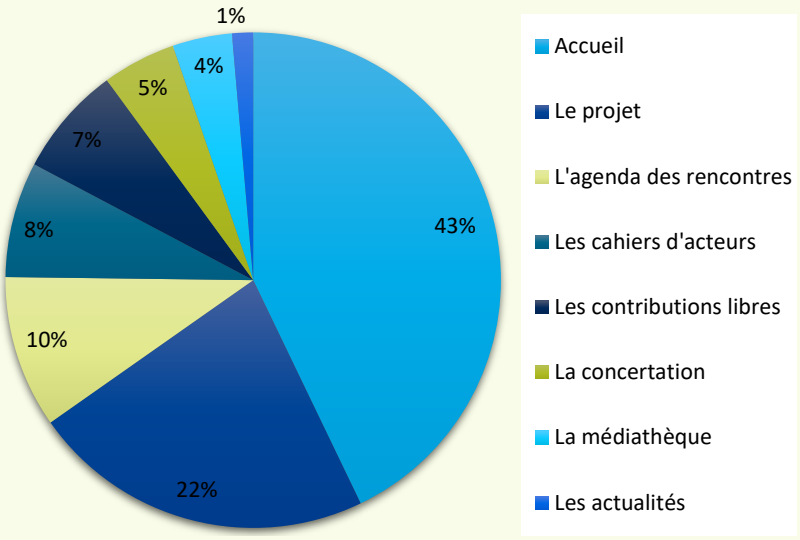
Visiteur unique : il s'agit d'une personne ayant consulté le site internet au moins une fois pendant la période considérée, ici entre le 13 mai et le 17 juillet 2026. Un même visiteur n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il revient plusieurs fois sur le site.

Visite : elle correspond à une session de navigation sur le site. Un même visiteur peut effectuer plusieurs visites au cours de la période, par exemple en revenant consulter le site à différents moments.

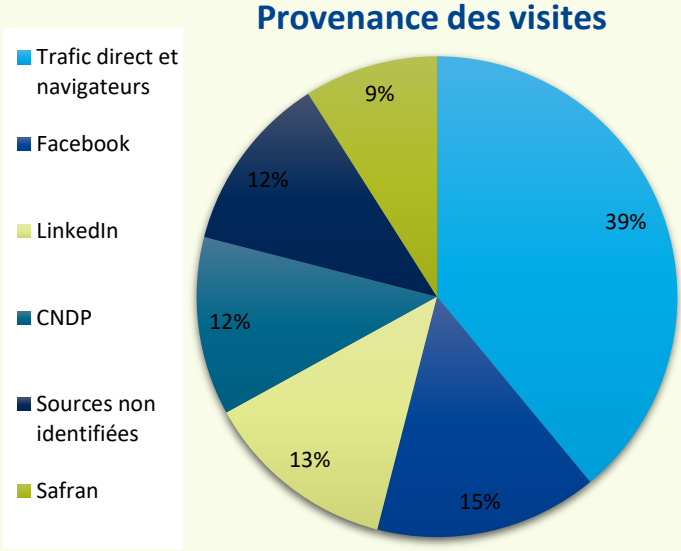
La page d'accueil a été la page la plus fréquentée, avec 375 visites*. Elle est suivie de :

- la page de présentation du projet : 196 visites
- la page Agenda : 87 visites
- la page dédiée au dépôt des cahiers d'acteurs : 66 visites
- la page consacrée aux contributions libres : 63 visites
- la page de présentation de la concertation : 42 visites
- la page Médiathèque : 34 visites
- la page Actualités : 12 visites

Répartition des visites des pages de la plateforme



Provenance des visites



39 % des visites proviennent d'un accès direct ou d'une recherche personnelle sur Internet. Les réseaux sociaux ont également joué un rôle important, avec 15 % des visites issues de Facebook et 13 % de LinkedIn. Le site de la CNDP a représenté 12 % des visites, tandis que 9 % provenaient du site du groupe SAFRAN. Les 12 % restants sont issus d'autres sources non identifiées.

Les documents de présentation du projet ont concentré la plupart des téléchargements : 81 téléchargements du dossier de concertation, 52 de sa synthèse.

Parmi les autres documents les plus consultés figurent :

- le support de présentation de la réunion publique d'ouverture : 8 téléchargements ;
- le cahier d'acteurs du Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain : 7 téléchargements ;
- l'avis réglementaire de la concertation préalable: 6 téléchargements ;
- le compte rendu de l'atelier « Le projet 4U dans les dynamiques du PIPA » : 6 téléchargements.

3- Le dispositif de participation

Tout au long de la concertation, un ensemble de dispositifs de participation a été déployé afin de permettre à l'ensemble des publics concernés de s'exprimer et de contribuer au projet.

La démarche a combiné des temps d'échanges en présentiel, à travers des réunions publiques, des ateliers participatifs et des rencontres de proximité, avec des outils de participation en ligne, comprenant un module de contributions libres et un espace dédié au dépôt des cahiers d'acteurs, présenté dans la partie précédente. Ces différents formats ont offert des modalités d'expression complémentaires.

Cette partie présente l'ensemble du dispositif de participation mis en œuvre ainsi que les chiffres clés de la concertation préalable.

a. Méthodologie et modes de contributions

Afin de comptabiliser et d'analyser l'ensemble des expressions recueillies pendant la concertation, une méthode commune a été appliquée à tous les dispositifs de participation.

Chaque avis ou question libre déposé sur la plateforme participative a été comptabilisé comme une contribution. Lors des réunions publiques et des réunions thématiques, les interventions en plénière ainsi que les contributions issues des panneaux de contributions d'ateliers ont également été prises en compte. Lorsqu'une intervention portait sur un seul sujet, elle a été comptabilisée comme une contribution unique. Lorsqu'elle abordait plusieurs sujets distincts, chacun d'eux a été comptabilisé séparément. Enfin, les propos recueillis lors des rencontres de proximité ont été intégrés aux analyses quantitatives et qualitatives selon les mêmes modalités que les contributions recueillies lors des réunions publiques. A noter qu'aucune contribution n'a été déposée sur les registres papier disponibles en mairie.

256

contributions recueillies

5

typologies d'acteurs identifiées, en dehors des contributions non qualifiables (ateliers participatifs)

5

dispositifs de participation proposés au grand public

256 contributions ont été reçues entre le 27 mai et le 17 juillet, réparties de la manière suivante :

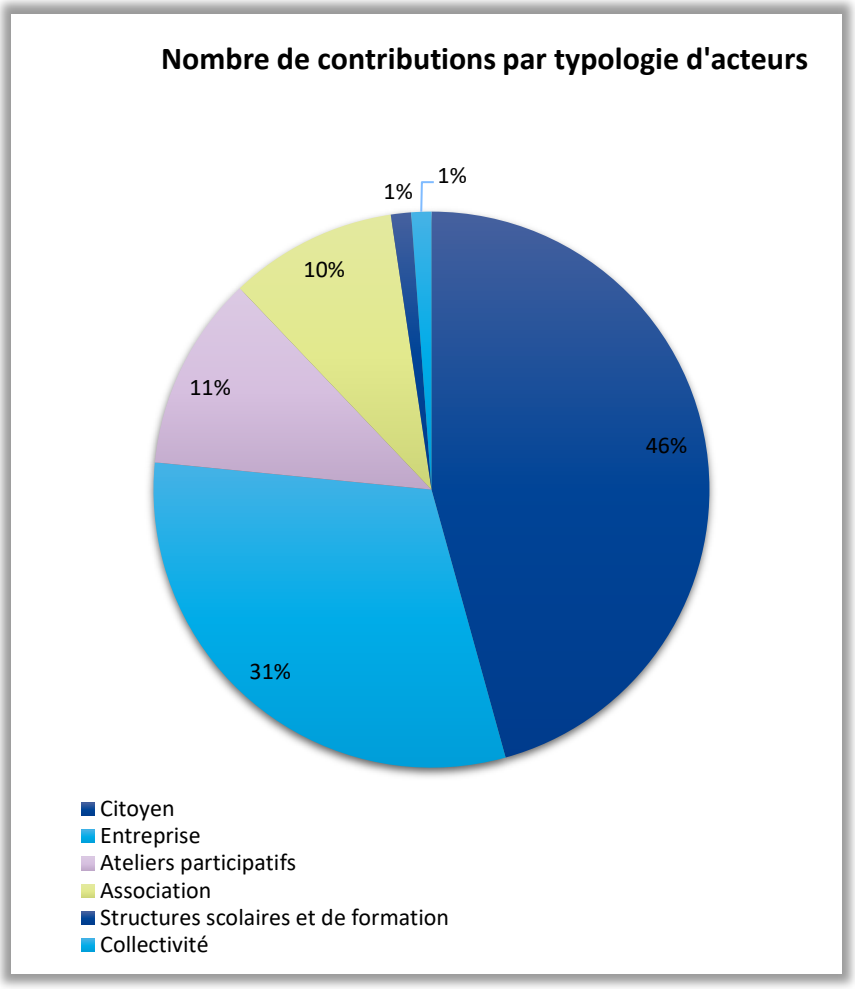
Format	Dispositif	Nombre de contributions récoltées
En présentiel	Réunions publiques	20
	Ateliers thématiques	115
	Rencontres de proximité	105
En ligne	Avis et questions libres	11
	Cahiers d'acteurs	5
Total		**256**

Au total, 240 des 256 contributions recensées sont issues des dispositifs en présentiel, soit près de 94 % de l'ensemble des contributions. Les dispositifs en ligne représentent, quant à eux, environ 6 % des contributions recueillies, révélant une mobilisation numérique très limitée. Par ailleurs, parmi ces 256 contributions, 212 d'entre elles sont des avis, soit 83 %. A noter que les cahiers d'acteurs ne représentent que 2 % des contributions.

Types de contributions, toutes modalités confondues	Nombre de contributions
Avis	212
Questions	39
Cahiers d'acteurs	5
Total	**256**

Au-delà du volume de contributions et de leur répartition par dispositif, la concertation a mobilisé une diversité d'acteurs. Les citoyens sont à l'origine de 46 % des contributions, les entreprises de 31 % et le Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain présent à l'ensemble des réunions, de 10 %.

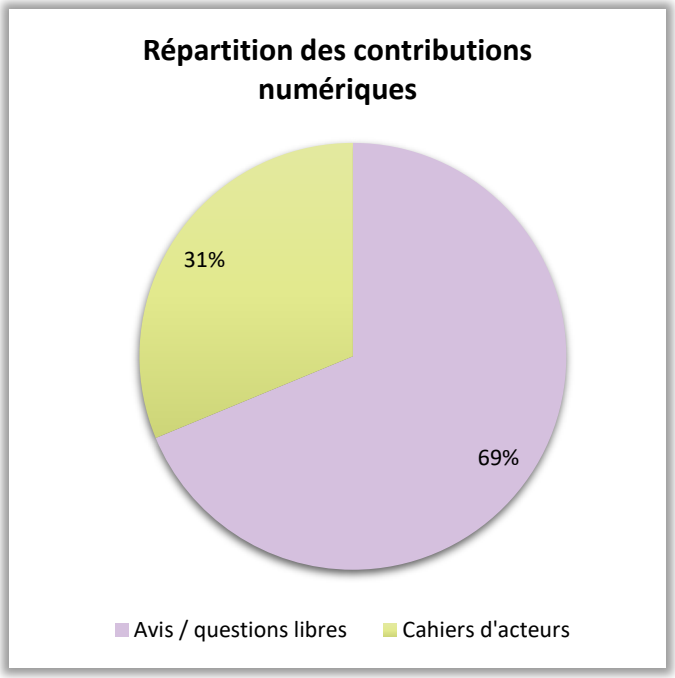
La catégorie « Ateliers participatifs » regroupe les contributions récoltées sur les grilles de participation active, remplies collectivement par les participants afin de formuler des avis, des points d'attention et des recommandations. Ces contributions, élaborées de manière collective, n'ont pas pu être rattachées à une catégorie d'acteurs spécifique, contrairement aux interventions orales, qui ont pu être attribuées à leur auteur.

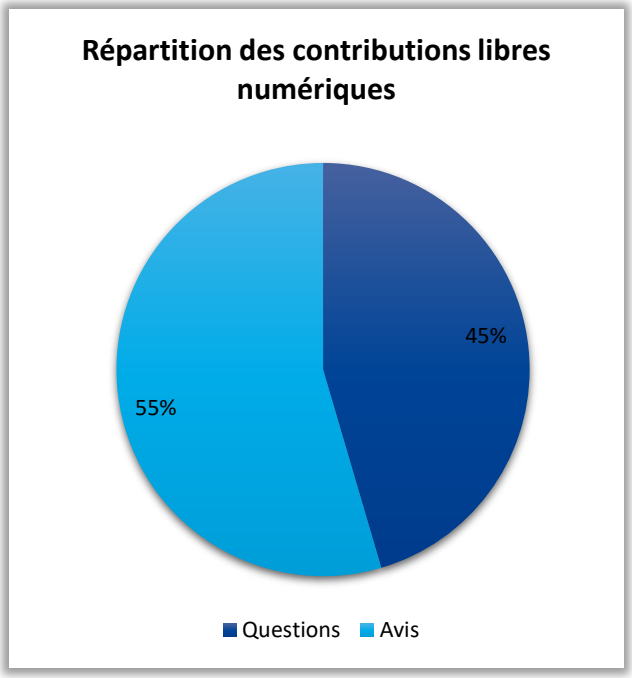


b. La plateforme participative

La plateforme participative proposait deux modules de contribution : un espace dédié aux avis et questions libres, et un espace réservé au dépôt des cahiers d'acteurs. Ces deux modules étaient ouverts du 26 mai à 23 h 59 au 17 juillet à 23 h 59. Au total, 16 contributions ont été reçues sur la plateforme : **11 avis / questions libres** et **5 cahiers d'acteurs.**

Toutes les contributions numériques ont fait l'objet d'une relecture par une équipe de modération avant leur publication. Aucune contribution libre n'a été écartée. Deux cahiers d'acteurs n'ont en revanche pas été publiés, car il s'agissait de doublons d'un cahier déjà mis en ligne. **Parmi les 5 cahiers d'acteurs, 3 ont été écrits par des entreprises, 1 par une collectivité, et 1 par une association.**
Sur les 11 contributions déposées sur le registre libre, 5 sont des questions et 6 des avis. Parmi eux, l'un correspondait à une délibération de la commune de Saint-Vulbas, tandis que les cinq autres émanaient de citoyens. Les cinq questions ont toutes été formulées par le Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain. Les maîtres d'ouvrage ont apporté une réponse à chacune d'entre elles, ainsi qu'à un avis qui comportait plusieurs questions.





Pour retrouver les contributions libres, rendez-vous ici :
Les contributions libres : avis et questions

Pour retrouver les cahiers d'acteurs, rendez-vous ici :
Les cahiers d'acteurs



c. Les deux réunions publiques

Réunion publique d'ouverture, le 27 mai 2026



Déroulé : La réunion publique d'ouverture a marqué le lancement officiel de la concertation préalable. Elle s'est ouverte par un mot d'accueil de Marcel Jacquin, maire de Saint-Vulbas, suivi des interventions de Jean-Louis Guyader, président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et du Parc industriel de la Plaine de l'Ain, puis de Christophe Duverne, sous-préfet de l'arrondissement de Belley.
La réunion s'est ensuite articulée autour de plusieurs séquences :

1. une présentation du rôle de la Commission Nationale du Débat Public par les garants de la concertation, Messieurs Cuvillier et Thornary ;
2. une présentation du contexte dans lequel s'inscrit le projet 4U, suivie d'un premier temps d'échanges avec les participants ;
3. une présentation du projet et de ses principaux enjeux, donnant lieu à un nouveau temps de questions et de contributions ;
4. une présentation du dispositif d'information et de participation mis en place dans le cadre de la concertation.

La soirée s'est conclue par un temps d'échanges informels permettant aux participants de poursuivre les discussions avec les porteurs de projet.



35
participants

15
contributions récoltées, dont 9 du Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain

Le support de présentation de cette réunion est disponible à l'URL suivant :
Support de présentation de la réunion d'ouverture.pdf

Le compte rendu de la réunion est disponible à l'URL suivant :
Compte rendu de la réunion d'ouverture.pdf



Réunion publique de clôture, le 9 juillet 2026

Déroulé : La réunion s'est ouverte par un mot d'accueil de Daniel Martin, maire de Blyes, ainsi que par une intervention des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Les maîtres d'ouvrage ont ensuite présenté de manière synthétique le projet et les premiers enseignements quantitatifs et qualitatifs de la concertation. Les garants de la concertation ont également présenté leurs propres constats et premiers enseignements sur le déroulement de la démarche. La Direction Départementale des Territoires (DDT), représentée par le Service Connaissance et Accompagnement des Transitions, est intervenue afin d'aborder la question de l'ancrage territorial du projet. Cette séquence a été présentée par Céline Desmaris et Nicolas Montanaro. Après un temps de questions / réponses, les participants ont été invités à échanger avec les porteurs de projet autour de plusieurs panneaux thématiques consacrés aux principaux enjeux du projet :

1. les enjeux environnementaux en phase de conception ;
2. les enjeux environnementaux en phase d'exploitation ;
3. l'emploi et la formation.

En complément, trois affiches rassemblant 52 citations issues des contributions recueillies tout au long de la concertation ont été mises à leur disposition. Les participants pouvaient manifester leur soutien aux contributions qu'ils jugeaient les plus significatives ou les plus représentatives en apposant une gommette à côté de celles-ci.

12

participants

5

contributions récoltées : 2 citoyennes, 1 d'une collectivité, 1 d'une association et 1 d'une entreprise



Le support de présentation de cette réunion est disponible à l'URL suivant :
Support de présentation de la réunion de clôture.pdf

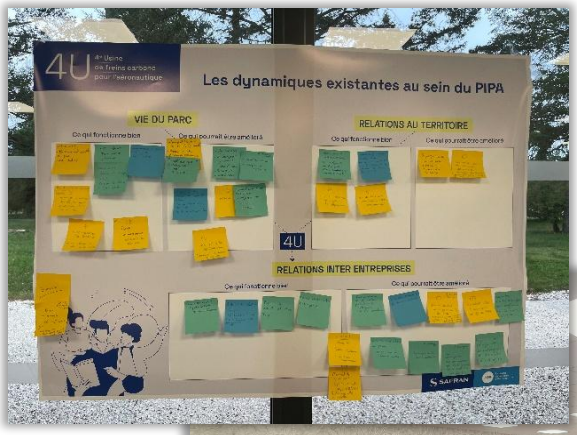
Le compte rendu de la réunion est disponible à l'URL suivant :
Compte rendu de la réunion de clôture.pdf



d. Les deux ateliers thématiques

Atelier « Le projet 4U dans les dynamiques du PIPA », le 9 juin 2026

Déroulé : Cet atelier thématique était dédié aux entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). Il visait à identifier les synergies susceptibles d'être développées avec l'arrivée du projet 4U et à réfléchir à son intégration dans les dynamiques déjà existantes. Après les mots d'accueil du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), des garants de la CNDP et des maîtres d'ouvrage, le contexte d'implantation et les principales caractéristiques du projet ont été présentés par les maîtres d'ouvrage. Un premier temps de travail en sous-groupes a ensuite été organisé autour de la question suivante : « Quelles dynamiques actuelles au sein du PIPA ? ». Pour cela, les participants ont identifié les points forts et les axes d'amélioration concernant la vie du Parc, les relations avec le territoire et les relations interentreprises. Les échanges ont ensuite été restitués en plénière par les animatrices. Un second temps de travail était dédié aux synergies et coopérations potentielles entre les entreprises du PIPA et l'usine 4U, ainsi qu'à leurs conditions de réussite et leurs points d'attention. Chaque groupe a présenté ses propositions en plénière pour conclure l'atelier.





29
participants

27
structures représentées

74
contributions récoltées en plénière et sur les panneaux contributifs

Le support de présentation de l'atelier est disponible à l'URL suivant :
Support de présentation de l'atelier PIPA.pdf

Le compte rendu de l'atelier est disponible à l'URL suivant :
Compte rendu de l'atelier PIPA.pdf



Atelier « Les enjeux du projet 4U », le 25 juin 2026

Déroulé : L'atelier s'est ouvert par un mot d'accueil des maîtres d'ouvrage et des garants de la CNDP, suivi d'une présentation du contexte d'implantation et des principales caractéristiques du projet. Les participants ont ensuite pris part à une déambulation participative construite autour de quatre pôles thématiques :

- les enjeux environnementaux en phase de conception ;
- les enjeux environnementaux en phase d'exploitation ;
- la formation et l'emploi ;
- l'information et la concertation.

Ils pouvaient consulter les panneaux, échanger avec les intervenants et déposer leurs contributions. Pour chaque thème, ils étaient invités à prioriser les enjeux les uns par rapport aux autres, puis à formuler des avis et questions. L'atelier s'est conclu par une restitution des échanges de chaque pôle et par une présentation du dispositif d'information et de concertation, afin d'inviter les participants à poursuivre leur contribution.





17

participants

41

contributions récoltées en plénière et sur les panneaux contributifs

Le support de présentation de l'atelier est disponible à l'URL suivant :
Support de présentation de l'atelier enjeux.pdf

Le compte rendu de l'atelier est disponible à l'URL suivant :
Compte rendu de l'atelier enjeux.pdf



e. Les quatre rencontres de proximité

Reposant sur une démarche d'« aller-vers », les rencontres de proximité avaient pour objectif d'informer le grand public sur le projet et de recueillir ses contributions, sous forme orale ou écrite, directement dans des lieux fréquentés du territoire. Ce format a permis de toucher des publics variés, souvent éloignés des réunions publiques ou des outils de participation en ligne plus classiques : habitants, étudiants, actifs, retraités ou encore touristes. Les échanges ont porté sur la compréhension générale du projet, ses objectifs et les caractéristiques techniques du processus de fabrication.

Pour faciliter la prise de contact et engager la discussion, l'équipe projet mettait à disposition du public des freins carbone lors de chaque rencontre, lesquels ont suscité la curiosité et ont permis d'introduire les échanges autour du projet.

Au total, quatre rencontres de proximité ont été organisées dans la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) par les maîtres d'ouvrage. **235 personnes ont été sensibilisées, et 105 contributions ont été recueillies, dont 103 contributions orales.**

Le 15 juin 2026 à la boulangerie de Saint-Vulbas	Le 15 juin 2026 à la gare de Meximieux	Le 2 juillet 2026 à la gare d'Ambérieu-en-Bugey	Le 3 juillet 2026 au marché de Lagnieu
46 personnes rencontrées **19** contributions récoltées	**70** personnes rencontrées **20** contributions récoltées	**70** personnes rencontrées **36** contributions récoltées	**49** personnes rencontrées **30** contributions récoltées

Les comptes rendus de toutes les rencontres de proximité sont disponibles dans l'espace Médiathèque de la plateforme participative à l'URL suivant : La médiathèque



f. Les registres papier disponibles dans les mairies

En complément des modalités de contribution proposées en ligne et au cours des rencontres de la concertation, des registres papier ont été mis à disposition du public dans les mairies de Saint-Vulbas, Blyes, Loyettes, Lagnieu et Saint-Maurice-de-Gourdans du 27 mai au 17 juillet 2026. Aucune contribution n'a été déposée.

C



Quels enseignements tirer des contributions recueillies ?

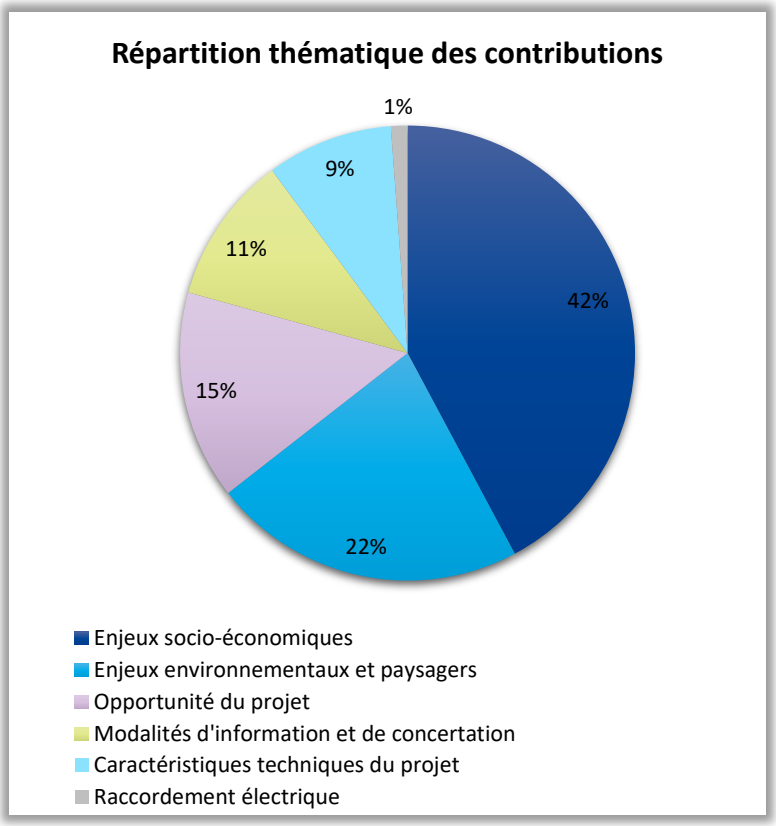
Méthodologie

Afin d'analyser les expressions recueillies au cours de la concertation et d'en faire ressortir les principaux enseignements, l'ensemble des contributions a été réparti en six thématiques, identifiées et définies avec les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- l'avis général sur le projet, correspondant à la question de son opportunité,
- les caractéristiques techniques du projet,
- le raccordement électrique,
- les enjeux socio-économiques,
- les enjeux environnementaux et paysagers,
- les modalités d'information et de concertation.

Pour les contributions déposées sur la plateforme participative, chaque auteur avait la possibilité de sélectionner une ou plusieurs thématiques correspondant à son avis ou à sa question. Afin d'appliquer une méthode d'analyse homogène à l'ensemble des contributions, un travail de qualification a ensuite été réalisé lors du traitement des données. Ainsi, lorsqu'un même avis, une même question ou une même intervention abordait plusieurs sujets distincts, ceux-ci ont été dissociés afin que chaque contribution analysée soit rattachée à une seule thématique. Cette méthode permet de rendre compte plus précisément de la diversité des sujets abordés par les participants et de faciliter la lecture des enseignements de la concertation.

Toutes modalités de participation confondues, les enjeux socio-économiques constituent la thématique la plus abordée, avec 108 contributions, soit 42 % de l'ensemble des contributions recueillies. Ils sont suivis par les enjeux environnementaux et paysagers, qui représentent 57 contributions (22 %), puis par l'opportunité du projet, avec 38 contributions (15 %). Les modalités d'information et de concertation rassemblent 27 contributions (11 %), les caractéristiques techniques du projet 23 contributions (9 %) et, enfin, le raccordement électrique 3 contributions (1 %).



La suite de ce chapitre revient sur chacune de ces thématiques, présentées par ordre décroissant du nombre de contributions recueillies, afin d'en restituer les principaux sujets de discussion, les attentes exprimées par les participants ainsi que les points d'attention soulevés au cours de la concertation.

1- Les enjeux socio-économiques

a. La création d'emplois, une retombée du projet largement perçue comme positive

La création d'emplois est l'un des principaux bénéfices identifiés par les participants à la concertation. Lors des rencontres de proximité notamment, de nombreux habitants ont spontanément accueilli favorablement l'arrivée d'une nouvelle activité industrielle sur le territoire en raison des perspectives d'emploi qu'elle pourrait générer. Plusieurs contributions mettent particulièrement en avant les opportunités que ces emplois pourraient représenter pour les jeunes du territoire et, plus largement, le soutien du projet à l'attractivité économique locale.

Au-delà de cette perception positive, les échanges font ressortir un besoin d'informations plus précises sur les emplois qui seront associés au projet. Lors des deux ateliers thématiques, les participants se sont interrogés sur leur nombre, les profils et compétences recherchés, le calendrier des recrutements ou encore la part respective des créations de postes et des mobilités internes au groupe SAFRAN.

Cette perspective de recrutement a néanmoins suscité une certaine inquiétude dans un bassin d'emploi où les entreprises font déjà état de difficultés à recruter. Plusieurs acteurs économiques du PIPA craignent que l'arrivée du projet 4U ne renforce la concurrence entre employeurs et entraîne des transferts de salariés ou des « fuites de compétences » au détriment des entreprises déjà implantées. Les écarts de rémunération susceptibles d'exister entre les entreprises ont également été évoqués.

« C'est très bien pour la création d'emplois ça. »

« Dans quelques années je vais travailler, donc oui à tous les projets qui créent de l'emploi. »

« Où est-ce que vous allez trouver cette main-d'œuvre, dans un secteur comme le PIPA où la ressource emploi est complexe ? Est-ce que vous allez venir piocher dans les salariés déjà présents au sein des entreprises du parc ? »

« La différence de salaire entre Safran et les autres boîtes du PIPA va être un sujet pour nous. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le projet 4U induira la création de nouveaux emplois. Les maîtres d'ouvrage anticiperont leurs besoins en matière de compétences et de recrutement en lien avec les acteurs économiques locaux. Par cette coordination, les maîtres d'ouvrage souhaitent contribuer au développement d'une dynamique d'emploi bénéfique à l'ensemble du PIPA.

b. La formation, un levier pour anticiper les besoins en compétences et favoriser le recrutement local

En lien direct avec les enjeux de recrutement, la formation a également occupé une place importante dans les échanges. Les participants ont souhaité mieux connaître les niveaux de qualification et les formations correspondant aux futurs métiers de l'usine, notamment pour les postes d'opérateurs et de techniciens. L'alternance et les formations BTS et Bac +3 ont notamment été évoquées.

Les échanges ont fait apparaître une forte attente en faveur de l'anticipation des besoins. Le travail engagé pour cartographier les compétences nécessaires au fonctionnement de l'usine ainsi que les premières interactions avec les acteurs de la formation ont été accueillis positivement. La possibilité de construire des parcours adaptés aux besoins de 4U, en s'appuyant sur l'écosystème local et sur l'expérience acquise par Safran Landing Systems sur ses autres sites, a été vue comme une opportunité.

Plusieurs contributions invitent toutefois à associer un large réseau de partenaires. Les participants souhaiteraient que les coopérations ne se limitent pas à un établissement ou à une formation, mais associent les différents acteurs de la formation du territoire. La future Académie aéronautique et spatiale d'Ambérieu-en-Bugey a notamment été identifiée comme un partenaire potentiel pour favoriser la formation et le recrutement des jeunes localement.

« Je voulais avoir une idée sur la formation des personnes que vous souhaitez avoir dans l'entreprise. Quel genre de niveau, de formation (alternance, initiale) vous attendez ? »

« Il faudra avoir une réflexion commune sur les besoins en formation. »

« Il faut recruter des jeunes localement, notamment via la future Académie aéronautique et spatiale d'Ambérieu. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage partagent l'importance accordée par les participants à l'anticipation des besoins en compétences. Ils entendent préparer dès aujourd'hui leurs futurs recrutements et s'appuient pour ce faire sur les acteurs de la formation et de l'emploi du territoire. L'objectif est de contribuer au développement du vivier de compétences local tout en favorisant l'accès des jeunes et des personnes formées localement aux futurs emplois du site. De premiers échanges sont déjà engagés en ce sens, notamment avec l'Académie aéronautique et spatiale d'Ambérieu-en-Bugey ou encore l'Académie de Formation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette dynamique sera poursuivie à mesure que les besoins en métiers et en compétences seront précisés.

c. Une attente forte de retombées positives du projet 4U pour le tissu économique local

Au-delà des emplois directs, les contributions montrent une forte attente concernant les retombées du projet pour les entreprises du territoire. Les acteurs économiques souhaitent que l'arrivée de Safran Landing Systems soit une opportunité de développer de nouvelles relations commerciales et industrielles avec les entreprises du PIPA et, plus largement, de l'Ain.

Cette attente concerne aussi bien la phase de construction de l'usine que son fonctionnement futur. Lors de l'atelier thématique « Le projet 4U dans les dynamiques du PIPA », les entreprises présentes ont ainsi souhaité connaître les prestations qui pourraient être externalisées, le volume de sous-traitance envisagé ou encore les modalités permettant aux entreprises locales de prendre connaissance des appels d'offres et d'y répondre.

Lors de cet atelier, de nombreuses propositions ont ainsi été formulées : associer les entreprises du PIPA dès la phase travaux, présenter le tissu économique local aux entreprises chargées de la construction, communiquer sur les appels d'offres, accompagner les entreprises locales pour leur permettre d'y répondre ou encore s'appuyer davantage sur l'annuaire des entreprises et les réseaux déjà structurés au sein du PIPA.

Plus largement, certains participants voient dans l'implantation d'un grand donneur d'ordre industriel une opportunité de renforcer l'écosystème industriel local et de développer de nouvelles synergies, notamment autour de la filière aéronautique.

« Pour la construction, vous avez déjà décidé du groupe qui va construire ? Envisagez-vous des partenariats avec les entreprises locales de la Plaine de l'Ain ? »

« Il serait positif de montrer une volonté réelle d'impliquer les entreprises du PIPA, en phase travaux et en phase d'exploitation. »

« C'est important de faire travailler le tissu économique local. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage souhaitent que le projet 4U contribue au développement économique du PIPA. Ils veilleront à mobiliser autant que possible les entreprises locales, aussi bien pendant la construction que pour l'exploitation future du site. La présence d'acteurs locaux fait déjà partie des critères pris en compte dans la sélection des partenaires chargés de la conception et de la réalisation de l'usine. Les maîtres d'ouvrage souhaitent poursuivre cette logique vis-à-vis des prestations qui seront externalisées lorsque l'usine sera opérationnelle.

d. L'arrivée du projet 4U appelle à anticiper ses effets sur les mobilités, le logement et les services du territoire

Enfin, les retombées socio-économiques du projet ont été abordées au-delà des seuls enjeux liés à l'emploi et à l'activité des entreprises. Plusieurs contributions interrogent ainsi les conséquences de l'arrivée de nouveaux salariés et de la phase chantier sur le fonctionnement du PIPA et des communes environnantes.

Les mobilités constituent un sujet de préoccupation majeur sur le territoire. Les contributions font état de voiries déjà saturées, en particulier lors des déplacements domicile-travail, et d'une accessibilité routière insuffisante. Le développement des transports collectifs et la poursuite des aménagements en faveur des mobilités douces sont également identifiés comme des besoins existants que certains participants souhaitent voir davantage pris en compte à l'occasion de l'arrivée de 4U. La mobilité est un point de vigilance qui a particulièrement été relevé pour la phase chantier du projet. Les participants demandent aux maîtres d'ouvrage d'anticiper les flux supplémentaires et leur articulation avec les autres grands projets du territoire, notamment le projet EPR2 de la centrale du Bugey. En phase d'exploitation, le nombre limité de poids lourds annoncé a, à l'inverse, été relevé positivement.

D'autres besoins ont également été évoqués concernant le logement des salariés, notamment pendant les travaux, ainsi que les services disponibles au sein du parc : restauration, garde d'enfants ou encore offre de commerces. Pour certains participants, l'arrivée de Safran Landing Systems pourrait ainsi constituer une occasion de réfléchir collectivement à l'amélioration de ces services et, plus largement, des conditions d'accueil des salariés sur le territoire.

« Il serait pertinent de profiter de l'arrivée de Safran pour améliorer les mobilités des salariés du PIPA, en lien avec la Région et le Département. »

« Pourquoi ma question ? Parce qu'on est déjà saturé en circulation, dans nos villages autour. »

« Bonjour. Moi ce que j'aimerais, c'est que vous nous aidiez à bouger le Département pour nos routes et pour l'habitat. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Bien que ces sujets ne relèvent pas de leurs compétences, les maîtres d'ouvrage partagent l'intérêt exprimé par les participants et souhaitent prendre part aux réflexions conduites à l'échelle du PIPA et du territoire en matière de mobilité. Ils s'associeront aux démarches collectives visant à développer les conditions d'accueil et de déplacement des salariés.

2- Les enjeux environnementaux et paysagers

a. La gestion de l'eau, principal point d'attention environnemental

La gestion de la ressource en eau est l'un des sujets environnementaux les plus discutés au cours de la concertation. Si les efforts annoncés pour réduire les consommations ont été accueillis favorablement, plusieurs participants ont souhaité disposer d'une vision plus précise et globale du fonctionnement hydrique du futur site.

Les interrogations ont notamment porté sur les volumes d'eau qui seront prélevés dans la nappe, dans un contexte où la préservation de cette ressource constitue déjà un enjeu important. Certains participants, notamment issus du monde agricole, ont questionné l'opportunité de nouveaux prélèvements et proposé d'étudier la source d'approvisionnement de Meximieux. Plusieurs demandes ont également porté sur la récupération des eaux pluviales, le taux de recyclage de l'eau ou encore le traitement des eaux rejetées. Le Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain a notamment demandé qu'un schéma hydrique complet puisse être présenté, pour faire apparaître plus concrètement les prélèvements, les différents usages, les recyclages et les rejets.

Enfin, la disponibilité de la ressource en eau pour la défense incendie a fait l'objet de quelques questions. Des participants ont attiré l'attention sur la nécessité de ne pas fragiliser le réseau incendie existant du PIPA.

« J'aurais souhaité avoir un petit schéma global du bilan hydrique qui comprend à la fois les 65 000 m³ par an d'eau de la nappe utilisés, et les 10 000 m³ par an d'eau de ville. »

« On interdit aujourd'hui aux agriculteurs d'aller pomper dans la nappe [...]. Donc, pourquoi ne pas utiliser ce réseau qui va arriver de Meximieux ? »

« Quel va être l'impact de votre consommation d'eau ? [...] C'est un enjeu important, et qui le sera encore plus d'ici 2030. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La gestion de la ressource en eau constitue l'un des enjeux clés du projet et fait l'objet d'une attention particulière dans la conception de l'usine. Les maîtres d'ouvrage étudient toutes les solutions permettant de limiter la consommation d'eau tout en garantissant la sécurité et le bon fonctionnement de l'usine, notamment la récupération et l'utilisation des eaux de pluie.

Un plan de sobriété hydrique sera par ailleurs élaboré dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale. Il précisera les différents usages de l'eau, les volumes nécessaires au fonctionnement du site ainsi que les mesures mises en œuvre pour limiter la consommation et préserver durablement la ressource en eau. Enfin, dans une logique de transparence, les maîtres d'ouvrage se sont engagés à réaliser un schéma pédagogique du circuit de l'eau dans le projet 4U, présentant la gestion des prélèvements, des usages, du recyclage et les flux sortants. Ils continueront à informer le public sur ce sujet dans le cadre de la concertation continue.

Concernant la défense incendie, une réserve d'eau dédiée est prévue sur le site. Un travail est en cours avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) afin de préciser son dimensionnement et les modalités d'alimentation depuis le réseau incendie.

b. Une forte attente de transparence et de suivi concernant les rejets atmosphériques

La qualité de l'air est le deuxième sujet majeur des contributions relatives à la thématique environnementale. Les participants ont cherché à mieux comprendre la nature des émissions générées par les procédés industriels et les dispositifs prévus pour les traiter.

Plusieurs questions techniques ont ainsi porté sur les polluants susceptibles d'être émis, la localisation et le nombre de points de rejet, les technologies de traitement utilisées ou encore les modalités de contrôle des émissions. Les participants se sont aussi interrogés sur les rejets issus des fours et sur les conséquences potentielles de l'utilisation du gaz dans le procédé de fabrication. Au-delà du respect des valeurs réglementaires, des participants ont demandé un suivi dans le temps des performances environnementales du site. La mise en place d'un suivi continu des rejets atmosphériques a notamment été demandée, de même qu'une information transparente sur les résultats de ces contrôles.

« Chaque four a son rejet, ou vous collectez tous les rejets pour n'en faire qu'un ? »

« Il faudrait préciser et situer le nombre de points de rejets atmosphériques [et], pour chaque point de rejet, les types de contrôle prévus. »

« L'usine, de par son process, émet du CO2. Il serait bien de calculer ces émissions et de chercher à les diminuer au maximum. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La qualité de l'air, la maîtrise et le suivi des émissions atmosphériques de la future usine constituent un engagement central du projet 4U. Les maîtres d'ouvrage travaillent ainsi à sélectionner les dispositifs les plus performants en la matière.

Sur le plan des procédés industriels, un nouveau dispositif, développé dans le cadre du projet, permettra une réduction significative des effluents liés à la production des disques de freins carbone. Les effluents résiduels feront l'objet de traitements spécifiques, décrits dans le dossier de concertation.

Les modalités précises de surveillance des émissions du futur site seront définies dans le cadre des études et de l'autorisation environnementale en préparation.

Les dispositifs retenus seront présentés au public lors des prochaines étapes de la procédure réglementaire, au premier semestre de 2027.

c. Des attentes pour améliorer plus largement les performances environnementales du projet

Au-delà de l'eau et de la qualité de l'air, les participants ont interrogé plus largement l'empreinte environnementale du futur site, aussi bien lors de sa construction que pendant son exploitation.

Les objectifs annoncés de réduction des consommations d'eau et d'énergie et de recours à des énergies décarbonées ont été accueillis très favorablement. Plusieurs contributions ont néanmoins demandé que les performances annoncées soient précisément documentées, notamment en explicitant les situations de référence auxquelles sont comparées les réductions affichées.

La question du bilan carbone global du projet a également été soulevée. Certains participants ont demandé que les émissions liées au fonctionnement de l'usine soient quantifiées et réduites autant que possible, tandis que d'autres ont interrogé plus largement la cohérence du développement de nouvelles capacités industrielles destinées au secteur aéronautique avec les enjeux climatiques.

Enfin, plusieurs contributions ont porté sur les déchets et sous-produits issus de la production. Leur valorisation locale, en lien avec les entreprises du territoire, a été accueillie favorablement, tout en s'accompagnant d'une attente quant au respect dans la durée des engagements annoncés.

« Il faut surtout ne pas produire d'émissions de gaz à effet de serre. »

« Vous présentez -30 %, -80 %, mais par rapport à quoi ? »

« Qu'est-ce que Safran fait des déchets ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Réduire au maximum l'impact environnemental de la future usine est un engagement porté par les maîtres d'ouvrage qui a orienté l'ensemble de la conception de la 4U.

Les maîtres d'ouvrage ont retenu les dispositifs les plus performants en matière de réduction des consommations d'eau et d'énergie. Certains ont même été conçus spécialement pour le projet 4U afin de réduire significativement sa consommation de gaz.

L'ensemble de ces dispositifs permettra de réduire la consommation d'eau de l'usine de 80 % et de réduire sa consommation énergétique de 30 % par rapport aux installations équivalentes actuellement en service. Par ailleurs, l'usine sera alimentée exclusivement par des énergies décarbonées.

Plus largement, le projet 4U s'inscrit dans la stratégie environnementale du groupe SAFRAN et dans ses engagements en matière de décarbonation de la filière aéronautique, présentés notamment dans son rapport annuel.

d. Préserver la qualité environnementale et paysagère du PIPA, et maîtriser les impacts du futur site

Enfin, plusieurs contributions portent sur l'insertion du projet dans son environnement immédiat. La qualité environnementale et paysagère du PIPA est considérée par les participants comme l'un des atouts du parc, que l'intégration du projet 4U devra préserver. Les entreprises du parc n'ont pas exprimé d'inquiétude particulière à ce sujet, la charte paysagère du PIPA encadrant déjà ce volet. La proposition de réserver une partie de la parcelle pour créer une pépinière a été formulée.

Plus largement, plusieurs participants soulignent que, comme tout projet industriel, 4U aura des impacts sur son environnement. Ils expriment une attente de transparence sur leur évaluation ainsi que sur les mesures qui permettront de les éviter, de les réduire et, lorsque cela sera nécessaire, de les compenser.

La maîtrise des risques industriels constitue également un point d'attention. La réalisation d'une étude de dangers dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale a été accueillie favorablement, tout comme la possibilité pour le public d'en prendre connaissance.

« Si vous nous concertez, c'est qu'il y a un impact. »

« Tout projet a un impact environnemental. »

« Il faudra bien soigner l'intégration paysagère et environnementale. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage partagent l'attachement exprimé à la qualité environnementale et paysagère du PIPA. Le projet se conformera à la charte paysagère du PIPA, qui contribue aujourd'hui à son attractivité en préservant la qualité d'insertion des activités et des aménagements au sein du parc.

Les études en cours permettront de préciser les impacts paysagers et environnementaux du projet sur le PIPA et d'identifier les mesures destinées à les éviter, les limiter ou les compenser. Ces éléments seront présentés dans le dossier d'autorisation environnementale. Des éléments plus détaillés relatifs à l'implantation des bâtiments, à l'insertion paysagère et aux mesures environnementales seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement du projet et de la procédure réglementaire.

Soucieux de bâtir un site exemplaire, les maîtres d'ouvrage ont par ailleurs confirmé leur volonté de satisfaire aux exigences nécessaires à l'obtention de la certification ISO 14001 du futur site.

3- L'opportunité du projet

a. Un projet majoritairement perçu comme une opportunité pour le territoire et l'industrie française

Les contributions portant sur l'opportunité du projet sont majoritairement favorables à sa réalisation. De nombreux participants accueillent positivement l'implantation du groupe SAFRAN sur le PIPA, parfois de manière très spontanée lors des rencontres de proximité. Ce soutien s'explique notamment par la contribution attendue du projet à la réindustrialisation, au maintien de capacités industrielles en France et au dynamisme économique du territoire. Plusieurs acteurs institutionnels et économiques présentent également 4U comme un investissement industriel important, susceptible de renforcer la filière aéronautique régionale et les compétences qui lui sont associées. L'importance de l'investissement, la dimension technologique du projet et l'image du groupe SAFRAN ont également été régulièrement mises en avant. Pour plusieurs participants, l'implantation d'une activité industrielle à forte valeur ajoutée est un motif de fierté et un signal positif pour le territoire.

« C'est super qu'une grande entreprise comme Safran s'installe ici. »

« Génial que ça se fasse en France ! »

« C'est technique, c'est la classe, c'est le fleuron français. Ce qui me ferait chier, c'est que ça parte à l'étranger. »

« 100 % pour !!! Très beau projet qui fera vivre Lagnieu et la Plaine de l'Ain. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage apprécient le soutien exprimé à l'égard du projet et la reconnaissance de sa contribution au développement industriel local, de même qu'aux enjeux de souveraineté et de réindustrialisation auxquels il contribue. Ces marques de soutien les confortent dans leur volonté de poursuivre le développement du projet 4U sur le PIPA et de l'inscrire pleinement dans les dynamiques socio-économiques et industrielles du territoire.

b. Un attachement au maintien des savoir-faire et des capacités industrielles en France

Au-delà de l'implantation locale, plusieurs contributions ont insisté sur la dimension nationale et stratégique du projet. La réalisation de 4U en France est perçue comme un moyen de préserver des savoir-faire industriels et technologiques et de renforcer la souveraineté française et européenne dans le secteur aéronautique. Plusieurs participants ont ainsi salué le choix de développer cette nouvelle capacité de production en France plutôt qu'à l'étranger, dans un contexte de concurrence industrielle internationale. L'innovation technologique et la maîtrise du savoir-faire lié au frein carbone sont également citées parmi les points forts du projet. Le choix du PIPA apparaît par ailleurs cohérent pour plusieurs participants, compte tenu de sa vocation industrielle, de la présence d'un écosystème économique déjà développé et de la proximité avec le site historique de Villeurbanne.

« C'est bien que les innovations restent en France. »

« Je suis content que le projet s'implante en France. »

« Le projet est cohérent avec le développement industriel de la région. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage partagent l'importance accordée au maintien et au développement en France des compétences et des capacités industrielles stratégiques. Le choix du PIPA permet notamment de disposer d'une proximité avec le site de Villeurbanne, qui porte également l'expertise de Safran Landing Systems en matière de recherche et de développement dans les matériaux carbone.

c. Des réserves liées au développement du transport aérien et à la capacité du territoire à accueillir de nouvelles activités

Quelques participants ont toutefois exprimé une opposition ou des réserves sur l'opportunité du projet. Une première critique porte sur sa justification par les perspectives de croissance du transport aérien. Pour ces participants, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre devrait au contraire conduire à limiter le développement du trafic aérien et, par conséquent, les nouvelles capacités industrielles destinées à accompagner cette croissance. D'autres réserves sont davantage liées au contexte local. Certains participants considèrent que le PIPA et les communes environnantes accueillent déjà de nombreuses activités industrielles et infrastructures et s'interrogent sur l'opportunité d'en ajouter de nouvelles. Enfin, une interrogation a porté sur la robustesse des perspectives de marché retenues par le groupe SAFRAN, notamment au regard des évolutions conjoncturelles susceptibles d'affecter le secteur aérien.

« Je suis opposée au développement aérien [...] On va droit dans le mur. »

« Je suis contre. La Plaine de l'Ain a assez dégusté comme ça avec le parc et le CNPE. »

« Il y a déjà beaucoup d'entreprises sur le PIPA. »

« Est-ce que le contexte actuel par rapport à l'aviation peut avoir un impact [...] ? Est-ce que ça a été pris en compte dans la faisabilité du projet ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage comprennent les interrogations exprimées vis-à-vis de la croissance du trafic aérien et de sa compatibilité avec le contexte climatique actuel. Ces considérations ont déterminé toute la conception de l'usine afin de concilier deux impératifs pour Safran Landing Systems :

- **être en mesure d'accompagner les besoins croissants de ses clients pour demeurer un leader mondial et continuer de contribuer à la souveraineté industrielle française**
- **et limiter au maximum l'empreinte environnementale de son activité industrielle grâce à une usine alimentée à 100% en énergie décarbonée, dont la consommation en eau est de 80% inférieure aux installations équivalentes actuelles et de 30% pour l'énergie.**

Cet investissement dans le PIPA contribuera par ailleurs au développement socio-économique local ainsi qu'au développement du vivier de compétences du territoire.

4- Les modalités d'information et de concertation

a. Une démarche d'information et de concertation appréciée

Les contributions relatives au dispositif de concertation montrent que la démarche a été bien accueillie. Plusieurs participants ont salué la qualité des informations mises à disposition, la disponibilité des équipes de Safran Landing Systems et RTE pour répondre aux questions ainsi que les efforts de communication réalisés à l'échelle locale.

Les formats permettant d'échanger directement avec les porteurs du projet ont particulièrement été appréciés. Les ateliers ont été perçus comme des espaces permettant d'approfondir les sujets et de poser des questions précises. Les rencontres de proximité ont également suscité des réactions positives.

Le principe même de la concertation n'était, en revanche, pas toujours bien identifié par tous les publics rencontrés. Plusieurs personnes ont ainsi interrogé les équipes sur l'objectif de la démarche, son caractère réglementaire ou encore sur leur propre droit à participer.

« Vous avez fait une belle communication nationalement et localement en tout cas sur le projet ! »

« Carrément, vous venez faire de la communication à la boulangerie, c'est super ! »

« J'ai apprécié particulièrement la disponibilité des équipes de Safran pour répondre aux interrogations et partager des informations de manière claire et accessible. »

« Ça sert à quoi ce que vous faites là ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage retiennent l'accueil positif réservé aux différents formats d'information et d'échange, et notamment aux rencontres permettant un dialogue direct avec les équipes du projet.

b. Le souhait de rester informé et de poursuivre les échanges au fil de l'avancement du projet

Au-delà de la concertation préalable, les participants expriment le souhait de continuer à être informés de l'avancement du projet. Cette attente concerne aussi bien les acteurs économiques du PIPA que le grand public. Les participants souhaiteraient notamment pouvoir suivre l'évolution des études et disposer d'informations complémentaires à mesure que le projet se précise. Plusieurs sujets ont été identifiés comme devant continuer à faire l'objet d'échanges : la gestion de l'eau, la qualité de l'air et plus largement les enjeux environnementaux, les mobilités, l'emploi et la formation ou encore les effets de la phase chantier. Des demandes plus précises ont également été formulées concernant la mise à disposition de certains documents, comme l'étude de dangers, ou la production de supports plus pédagogiques sur certains enjeux techniques. Les participants ont enfin proposé de continuer à mobiliser les relais locaux déjà identifiés pendant la concertation, notamment la presse locale ou le SMPIPA.

« Il faut partager les informations sur l'avancement du projet. »

« Les participants souhaitent poursuivre les échanges sur plusieurs thématiques : environnement, gestion de l'eau, mobilité aux abords du site, développement des mobilités douces et emploi-formation. »

« Il faut partager le suivi du projet aux acteurs du PIPA. »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage ont bien entendu cette attente de continuité. Le projet entrera dans une phase de concertation continue, qui permettra de maintenir l'information et les échanges avec le public au fur et à mesure de l'avancement des études. Ils ont notamment identifié comme priorités l'amélioration de la pédagogie sur certains sujets techniques et l'association des acteurs locaux et des entreprises du PIPA dans la poursuite du projet.

5- Les caractéristiques techniques du projet

a. Une volonté de comprendre le fonctionnement et les procédés du futur site

Une partie des contributions relatives aux caractéristiques techniques du projet correspond à des demandes de précisions sur le fonctionnement de l'usine et la fabrication des freins carbone. Les participants se sont notamment intéressés aux différentes étapes du procédé, aux températures atteintes dans les fours, au rôle du gaz, aux matières premières utilisées ou encore à la durée de vie des freins. Les explications et schémas présentés au cours de la concertation ont d'ailleurs été appréciés pour leur caractère pédagogique. Plusieurs interrogations ont également porté sur la capacité de production du futur site, sa taille et son implantation au sein du PIPA, ainsi que sur les volumes qui seront produits à terme.

« Vous parlez de quelle température quand vous parlez de four ? »

« Ce gaz a quel but, si vos fours sont électriques ? »

« C'est quoi des freins en carbone ? »

« Vous prévoyez de fabriquer combien de pièces par an ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage poursuivront les efforts de pédagogie sur les caractéristiques techniques de 4U à mesure que la conception se précisera.

Plusieurs éléments ont déjà pu être explicités pendant la concertation, notamment le rôle du gaz utilisé comme matière première dans le procédé de fabrication afin de densifier les disques de frein carbone. L'énergie électrique est utilisée pour chauffer les fours et l'eau pour le refroidissement du procédé et des équipements, notamment des fours.

b. Une attention portée à la place du projet 4U par rapport aux autres sites de Safran Landing Systems

Plusieurs participants ont cherché à comprendre la place qu'occupera 4U dans l'organisation industrielle existante de Safran Landing Systems. Les interrogations ont notamment porté sur l'avenir du site de Villeurbanne et sur la possibilité d'y augmenter les capacités plutôt que de construire une nouvelle usine.

Des questions ont également porté sur l'organisation entre le futur site du PIPA et celui de Molsheim, en Alsace, où seront assemblés les disques produits par 4U. Certains participants ont interrogé l'intérêt de réaliser à terme davantage d'étapes de production directement sur le site du PIPA, notamment pour limiter les transports.

« L'usine de Villeurbanne va fermer une fois que celle-ci aura été construite ? »

« Pourquoi ne pas agrandir l'usine de Villeurbanne ? »

« Vous avez parlé d'usinage en Alsace, ce n'est pas possible de le faire ici directement sur place ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

4U n'a pas vocation à remplacer le site de Villeurbanne, qui restera un site de production à haute valeur ajoutée et continuera également à concentrer des compétences de recherche et de développement. Le projet vise bien à créer une capacité supplémentaire, les sites existants ne pouvant plus être agrandis pour répondre aux besoins futurs.

Concernant l'assemblage à Molsheim, les maîtres d'ouvrage souhaitent utiliser les capacités d'assemblage disponibles sur ce site. Une évolution de cette organisation pourrait être envisagée à plus long terme si les besoins le justifient.

c. Des attentes pour garantir la durabilité des choix techniques

Enfin, plusieurs contributions invitent les maîtres d'ouvrage à anticiper les évolutions futures susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'usine. Cette attente concerne notamment les normes et exigences réglementaires, afin que les équipements et bâtiments restent adaptés à long terme. Certains choix de conception ont été bien accueillis, comme l'intégration du bois dans les bâtiments ou les dispositifs permettant de réduire les consommations de ressources.

« Il faut anticiper les normes. »

« Il est demandé de prendre en compte l'évolution future des exigences réglementaires afin d'assurer la robustesse du projet sur le long terme. »

RÉPONSE DES MAITRES D'OUVRAGE

Dès sa conception, le projet intègre l'ensemble des réglementations en vigueur et vise un niveau d'exigence élevé afin d'anticiper, autant que possible, les évolutions futures et de garantir la pérennité du fonctionnement du site. Le projet s'appuie également sur des procédés de nouvelle génération et sur les retours d'expérience des sites existants, tout en intégrant des technologies visant notamment à réduire les consommations d'eau, de gaz et d'énergie.

6- Le raccordement électrique

a. Un raccordement souterrain bien accueilli, avec des interrogations sur le tracé et les besoins électriques du site

Le raccordement électrique a suscité peu de contributions au cours de la concertation. L'option d'une liaison entièrement souterraine a été accueillie positivement, limitant les impacts visuels et paysagers. Les interrogations ont porté sur le tracé de la liaison : sa proximité éventuelle avec des habitations, le passage sur des terrains privés et les modalités d'échange avec les propriétaires concernés. Une question a également porté sur les besoins électriques de la future usine et, en particulier, sur la puissance électrique qu'elle devra mobiliser sur le réseau.

« L'enfouissement des lignes électriques a été bien perçu, car cela permettra de ne pas avoir d'impact visuel et paysager. »

« Est-ce que vous pouvez donner quelques chiffres sur les puissances consommées, même les puissances de pointe de l'unité ? »

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

À ce stade, le tracé précis du raccordement électrique n'est pas encore arrêté et plusieurs fuseaux sont à l'étude. Le tracé définitif sera recherché de manière à réduire autant que possible les impacts sur le territoire, en prenant notamment en compte les enjeux environnementaux, agricoles, techniques et de circulation. Une concertation spécifique sur les fuseaux de passage du raccordement électrique, dite « concertation Ferracci », sera organisée à l'automne 2026. Elle permettra d'associer les parties prenantes à l'étude des différents fuseaux et au choix du tracé.

Concernant les besoins électriques, les maîtres d'ouvrage ont indiqué pendant la concertation que la puissance nécessaire au futur site serait de l'ordre de plusieurs dizaines de mégawatts. La consommation devrait rester relativement stable, grâce aux technologies prévues pour limiter les variations et éviter des pics ponctuels de demande de puissance sur le réseau électrique.

D



Comment les maîtres d’ouvrage répondent-ils aux recommandations des garants de la concertation ?

Les maîtres d'ouvrage proposent de concentrer la concertation continue sur l'information régulière du public concernant les évolutions du projet, les études restant à finaliser, le calendrier et les principales étapes administratives, complétée par un temps d'échange permettant de présenter les enseignements de la concertation préalable et les suites données au projet.

Demandes de précision	*Réponse des maîtres d'ouvrage*	*Moyens mis en place pour tenir les engagements pris*	*Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus*
1. Rendre publique dès que possible l'étude des dangers (à l'exclusion des éléments relevant du secret industriel) pour répondre aux questions techniques restées sans réponses lors de la concertation. **Préciser en particulier le bilan hydrique du projet.**	Les maîtres d'ouvrage rendront publique l'étude des dangers dans le dossier d'autorisation environnementale, à l'exception des éléments relevant du secret industriel. Un focus spécifique sera consacré au bilan hydrique du projet, afin de préciser les besoins en eau, les usages, les rejets et les mesures prévues pour réduire les consommations.	• **Publication de l'étude** sur le site dédié à l'enquête publique. • **Elaboration d'un schéma,** publié sur la plateforme, précisant le fonctionnement du cycle de l'eau : prélèvements, recyclage, récupération des eaux pluviales et gestion des rejets.	• T2 2027 • T1 2027
2. Préciser la typologie des métiers utiles au projet, notamment ceux qui nécessitent des formations spécifiques et engager la discussion sur ces sujets avec les institutions de formation de la région.	Les maîtres d'ouvrage préciseront la typologie des métiers nécessaires au fonctionnement du futur site, en identifiant notamment ceux qui nécessitent des compétences ou des formations spécifiques. Ces besoins seront partagés avec les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire afin d'engager un travail sur l'adaptation des parcours de formation et sur l'anticipation des recrutements. Ces échanges pourront notamment associer les établissements de formation, les organismes spécialisés et les acteurs régionaux de la filière aéronautique.	• **Information sur les typologies de métiers** sur le site internet du projet avec une rubrique dédiée présentant des fiches descriptives des métiers. • **Information dans le bulletin d'information.** • **Poursuite des échanges** avec les instituts de formation de la Région (par exemple, échanges en bilatéral ou en groupes de travail avec les organismes de formation et le campus aéronautique, réunions annuelles avec les entreprises du PIPA…).	• 2027

Demandes de précision	*Réponse des maîtres d'ouvrage*	*Moyens mis en place pour tenir les engagements pris*	*Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus*
3. Sur le sujet des mobilités, indiquer si Safran s'intègrera dans les démarches existantes ou à venir à l'échelle du PIPA et de EDF ou si l'entreprise envisage de développer un dispositif spécifique pour ses futurs salariés ?	Les maîtres d'ouvrage s'inscriront dans les démarches existantes ou à venir à l'échelle du PIPA et du territoire, notamment celles portées avec EDF et les collectivités locales. Le projet prévoit également plusieurs aménagements favorisant des mobilités à plus faible impact.	**Des aménagements favorisant des mobilités à plus faible impact** seront installés sur le site, notamment des bornes de recharge pour véhicules électriques, des locaux vélos, des vestiaires et des casiers facilitant l'usage du vélo.	• T1 2029 (livraison)
4. Rendre public dès qu'il sera arrêté le calendrier des travaux de construction à venir, en particulier ceux de RTE dans la mesure où ils seront susceptibles d'impacter la circulation dans le secteur.	Les maîtres d'ouvrage rendront public le calendrier prévisionnel des travaux dès que celui-ci aura été suffisamment consolidé. Une attention particulière sera portée aux travaux de raccordement électrique réalisés par RTE, susceptibles d'avoir des incidences temporaires sur la circulation dans le secteur. Les principales phases du chantier, leur durée et les éventuelles mesures mises en place pour limiter les perturbations seront présentées au public dans le cadre de la concertation continue.	• **Mise à disposition d'un planning macro des travaux** sur le site Internet du projet. • En fonction des incidences, **des actions de communication spécifiques** pourront être développées : panneau d'information chantier, communication sur les réseaux sociaux des communes, etc.	• T1 2027 • En phase travaux

Recommandations	*Réponse des maîtres d'ouvrage*	*Moyens mis en place pour tenir les engagements pris*	*Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus*
1.Organiser deux réunions publiques, l'une à destination du grand public, l'autre à destination des entreprises du territoire pour rendre compte des enseignements de la concertation et annoncer formellement la décision de Safran de poursuivre ou non le projet.	Les maîtres d'ouvrage organiseront, à l'issue de la concertation préalable, un temps de restitution permettant de présenter les principaux enseignements de la démarche et d'annoncer formellement la décision prise quant à la poursuite du projet.	• **Organisation d'une réunion publique** à destination du grand public, des associations, des entreprises, des acteurs de la formation, un évènement rassemblant les publics afin de partager collectivement et de manière transversale les enseignements, et assurer une dynamique d'échanges. • **Communication sur les réseaux sociaux** pour diffuser l'information et relai via les communes et le PIPA.	T4 2026
2. En cas de poursuite du projet, maintenir ouvert le site de la concertation et l'alimenter en fonction des évolutions du projet et des décisions de l'entreprise, notamment l'information sur les entreprises ou groupements d'entreprises qui interviendront dans le processus de construction.	Les maîtres d'ouvrage maintiendront le site de la concertation accessible en cas de poursuite du projet et l'actualiseront au fil de ses évolutions. Il permettra notamment de partager les principales décisions, les étapes à venir et, lorsqu'elles seront connues, les informations relatives aux entreprises ou groupements d'entreprises mobilisés pour la construction du site.	• **Maintien et actualisation du site de la concertation jusqu'à la fin du chantier.**	• T4 2026
3. Publier périodiquement un bulletin d'informations synthétique sur l'évolution du projet et annoncer les futures consultations préalables à l'obtention des autorisations administratives. Ce bulletin pourrait être mis à la disposition du public dans différents lieux (mairies du périmètre proche, SMPIPA, commerces de proximité …).	Les maîtres d'ouvrage publieront une information synthétique sur l'avancement du projet, ses principales évolutions et les prochaines étapes de la procédure. Ce bulletin permettra aussi d'annoncer les futures consultations ou enquêtes liées à l'obtention des autorisations administratives. Il sera diffusé auprès du public, selon les modalités recommandées par les garants, dans différents lieux du territoire (mairies du périmètre proche, SMPIPA, commerces de proximité…).	• **Elaboration d'un bulletin d'information annuel** sur l'avancement du projet et les prochaines étapes (consultation, travaux…). Diffusion dans les lieux suggérés par les garants et diffusion sur le site du projet, aux collectivités et au PIPA, et par mail aux contacts récoltés lors de la concertation préalable.	S1 2027